

COMMUNE DE PETIT-LANDAU

**PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PETIT-LANDAU
SEANCE DU 26/04/2022**

Sous la présidence de Madame Carole TALLEUX, Maire,

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents, et constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19 h 30.

Présents (13) : Mesdames et Messieurs, Carole TALLEUX, Maire

Jean-Marc GINDER, Christian BUTSCHA, Laetitia ORTSCHITT, Adjoints au Maire,
Joseph CARNEMOLLA, Christine CARRERA, Stéphane ESSLINGER, Arnaud FLANDRE, Armand HEITZ, Didier KERN, Thomas MAUVAIS, Sandrine SCHNEIDER, Myriam WENDLING, conseillers municipaux.

Absent non excusé :/

Ont donné procuration (2) : Jean-Baptiste MEYER qui a donné procuration à Jean-Marc GINDER. Alexandra STEMMELIN qui a donné procuration à Carole TALLEUX.

En application de l'article L.2121-15 du CGCT est désignée secrétaire de séance, Myriam WENDLING, conseillère municipale, assistée de Nicolas NUNNINGER, Secrétaire de Mairie.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 22 mars 2022.
2. Création d'un budget annexe « Rue des Pyrénées ».
3. Signature et mise en œuvre de la convention territoriale globale (CTG) comme nouveau cadre contractuel avec la Caf du Haut-Rhin pour la période 2022-2026.
4. Divers



1. Approbation de la réunion du Conseil Municipal du 22 mars 2022.

Le compte-rendu de la séance du 22 mars 2022 n'appelant pas d'observation est approuvé à l'unanimité et signé séance tenante.

2. Création d'un budget annexe « Rue des Pyrénées ».

Un budget annexe, distinct du budget principal, voté par l'assemblée délibérante, doit être établi pour toutes les opérations relatives aux lotissements, puisque les lots aménagés et viabilisés sont destinés à être vendus. Ces activités sont individualisées au sein d'un budget annexe afin de ne pas bouleverser l'économie du budget de la collectivité.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction M14,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création du budget annexe de comptabilité M14 dénommé « lotissement rue des Pyrénées », dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion en régie communale du lotissement destiné à la vente ;
- **PRECISE** que ce budget sera voté par le Conseil Municipal de Petit-Landau ;
- **PREND ACTE** que l'ensemble des opérations relatives à ce lotissement seront constatées dans le budget annexe ;
- **OPTE** pour un régime de T.V.A. à 20 % conformément à l'instruction M14 avec un système de déclaration trimestriel ;
- **ADOpte** le système d'inventaire intermittent comme méthode de suivi de la comptabilité de stocks ;
- **AUTORISE** Mme Le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'administration fiscale ;
- **PRECISE** que le prix de cession sera défini par délibération en fonction du projet de résultat issu de l'équilibre de ce budget ;
- **AUTORISE** Mme Le Maire à signer tous les documents découlant de ces décisions.

3. Signature et mise en œuvre de la convention territoriale globale (CTG) comme nouveau cadre contractuel avec la Caf du Haut-Rhin pour la période 2022-2026.

La convention d'objectifs et de gestion (COG) conclue entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales pour la période 2018-2022 a posé le principe d'un renouvellement progressif du cadre contractuel et stratégique fondé, non plus sur les contrats enfance et jeunesse (CEJ) mais sur les conventions territoriales globales (CTG) au fur et à mesure de l'arrivée à échéance des CEJ.

C'est le cas du CEJ qui couvrait le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) arrivé à échéance le 31 décembre 2021. La signature de la CTG couvrant la période 2022-2026 devient à la fois le nouvel outil de développement du territoire et le dispositif de financement qui se substitue à celui mis en place avec le CEJ. C'est également une opportunité pour engager une réflexion collective, dans le cadre de l'élaboration d'un diagnostic partagé à l'échelle du territoire.

A ce titre, la CTG permet la mise en œuvre de mesures visant à :

- préserver le fonctionnement des services aux familles (petite enfance, accueils de loisirs, animation jeunesse, centre sociaux, espaces de vie sociale, accompagnement à la parentalité, accès aux droits, logement, handicap etc.),
- soutenir le développement d'actions prioritaires répondant à de nouveaux besoins,
- développer une stratégie partenariale pour accompagner les familles dans l'ensemble de leurs droits légaux et extra-légaux,



- faciliter la coordination des actions et interventions sur le territoire.

Au carrefour des politiques locales et familiales la CTG permet de partager avec les élus un diagnostic et un plan d'action associant l'ensemble des partenaires et acteurs du territoire. La démarche d'ensemble a fait l'objet d'une présentation à l'ensemble des communes de l'agglomération lors de la conférence des maires du 18 octobre 2021.

En mettant en synergie les différents partenaires qui œuvrent dans les champs de la petite enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale, du logement et du cadre de vie ou encore de l'accès aux droits, la CTG offre la possibilité de connaître et de valoriser les actions déjà conduites, de mieux appréhender les problématiques du territoire dans leur ensemble et ainsi impulser de nouveaux projets en fonction des domaines et des niveaux d'intervention de chacun.

En ce qui concerne le dispositif de financement, le convention rappelle que la « CTG matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et des collectivités signataires de poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire. » ; ainsi, la Caf s'engage, sur la durée de la convention, à poursuivre à minima le versement des financements accordés au titre de 2021 et la collectivité à poursuivre « son soutien financier à l'identique en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services ». Les moyens financiers complémentaires au droit commun pourront être mobilisés par la Caf afin de faciliter la mise en place du projet de territoire.

La CTG mobilise fortement les acteurs du territoire. Elle doit permettre de renforcer les coopérations et contribuer ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité des interventions. Elle favorise une dynamique associant l'ensemble des métiers et des expertises de façon à croiser les regards, enrichir la connaissance du territoire et en connaître les besoins. Elle trace une feuille de route qui vise à renforcer l'attractivité du territoire qui est un enjeu majeur pour la collectivité.

La CTG est une démarche souple, respectueuse des périmètres de compétence de chaque collectivité, qui privilégie une réflexion à la maille intercommunale pour davantage de cohérence. Au-delà des collectivités signataires, d'autres partenaires tels que la Caisses de Mutualité Sociale Agricole (M.S.A.), Pôle emploi, l'Agence Régionale de santé, les Maisons de service au public (M.S.A.P.), France services, etc., peuvent utilement être associés à la démarche.

En contrepartie du maintien des financements actuels, la signature de la convention engage les signataires à prendre part à la démarche de diagnostic partagé et à l'élaboration du plan d'action, en corrélation avec les besoins repérés sur le territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

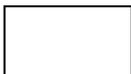
- **VALIDE** le principe d'engager la commune de Petit-Landau dans la démarche avec la Caf
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention et tout document afférent.

4. Divers.

Mme le Maire informe que les écoles du village participeront au Challenge Mobilité du 2 au 20 mai. Pour rappel, comme l'an dernier la Commune subventionnera à hauteur de 1 €/jour le trajet de chaque élève, effectué à pied, trottinette ou vélo. Les élèves sont d'ores et déjà très motivés.

L'an dernier c'est l'Association « Sourire Ensemble » qui a pu bénéficier des 387 € reversés. La vice-présidente est d'ailleurs venue rencontrer et remercier les élèves des deux classes de l'école et leur a expliqué à quoi serait employé leur don.

Le montant sera versé à une autre association caritative cette année. La question du choix de cette association a été posée lors de la réunion avec la commission jeune. L'Association pour la Recherche en Hépatologie Pédiatrique a été proposée. Cette association, qui organise les « 500 km pour la pédiatrie », et a pour objectif d'améliorer les jours d'hospitalisation des enfants atteints



de maladies rares du foie, a été proposée. L'association organise du 1^{er} au 18 mai une action nommée « 500 km pour la pédiatrie » afin de sensibiliser le grand public et de récolter des fonds.

Christian BUTSCHA informe qu'il s'est rendu à l'Assemblée Générale des Brigades Vertes à Soultz. Forte représentation des différentes collectivités adhérentes.

La compétence ayant été reprise par la Collectivité Européenne d'Alsace, le syndicat s'ouvre également aux communes du Bas-Rhin où la demande est forte. 10 nouvelles communes du Haut-Rhin ont également récemment adhéré, comme Niffer ou Bantzenheim.

Du coup cela crée une tension au niveau des effectifs et des recrutements. D'une part en raison des départs en retraite des agents, des difficultés de recrutement et de la nécessaire formation initiale d'intégration de 6 mois des nouvelles recrues.

Les travaux rue des Fleurs ont ENFIN repris ce jour.

L'entreprise VONTHRON est en cours d'intervention au niveau du système de chauffage/climatisation de la salle polyvalente. Le réseau d'eau chaude sanitaire a été rénové, nettoyé, testé et remis aux normes. Tout fonctionne.

La régulation du système de chauffage est en cours. La régulation et la télésurveillance sont en cours d'installation. Des retards de livraison des pompes à renouveler vont quelque peu retarder le chantier.

Quelques dates à retenir :

- Mardi 3 mai à 19h30 : spectacle « L'Homme de Fer » présenté à la salle polyvalente dans le cadre de La Filature Nomade.
- Samedi 21 mai de 8h à 13h : 1^{ère} Journée Citoyenne organisée à Petit-Landau
- Dimanche 31 juillet : Étape du Tour d'Alsace. Une journée « Sport en famille » sera organisée en collaboration avec la commission jeunes.
- Du 2 au 9 juillet : ouverture du bistrot à Petit-Landau.
- Dimanche 28 août : La Fête du Vélo (ou Faites du Vélo) de la Bande Rhénane.

Prochaines séances :

- Mardi 17 mai : commissions réunies
- Mardi 14 juin : conseil municipal

La séance est levée à 20h40.



**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du conseil municipal de la commune de Petit-Landau
Séance du 26/04/2022**

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 22 mars 2022.
2. Création d'un budget annexe « Rue des Pyrénées ».
3. Signature et mise en œuvre de la convention territoriale globale (CTG) comme nouveau cadre contractuel avec la Caf du Haut-Rhin pour la période 2022-2026.
4. Divers

Nom & Prénom	Fonction	Signature	Procuration
TALLEUX Carole	Maire		
GINDER Jean-Marc	1° adjoint		
BUTSCHA Christian	2° adjoint		
ORTSCHITT Laetitia	3° adjoint		
MEYER Jean-Baptiste	Conseiller municipal	Procuration à Jean-Marc GINDER	
ESSLINGER Stéphane	Conseiller municipal		
STEMMELIN Alexandra	Conseillère municipale	Procuration à Carole Talleux	
MAUVAIS Thomas	Conseiller municipal		
FLANDRE Arnaud	Conseiller municipal		
WENDLING Myriam	Conseillère municipale		
CARNEMOLLA Joseph	Conseiller municipal		
HEITZ Armand	Conseiller municipal		
SCHNEIDER Sandrine	Conseillère municipale		



CARRERA Christine	Conseillère municipale		
KERN Didier	Conseiller municipal		

